

Prospectus officiel

Royal*2023*Royale

La convention annuelle de la Société royale de philatélie du Canada
Qui aura lieu au Hellenic Community Centre
133 Southdale Rd West, London, ON, Canada,
13 - 15 octobre 2023

Organisée par CANPEX et le Middlesex Stamp Club

Conditions et règlements pour les inscriptions des collections en compétition

Adressez toute correspondance et envoyez vos collections à:

Responsable des collections

Royale 2023

a/s CANPEX

Boîte postale 81 Station Lambeth

London, ON N6P 1P9 Canada

Courriel: info@canpex.ca

1. Admissibilité

L'exposition annuelle de la Société royale de philatélie du Canada est ouverte à tous les collectionneurs qui sont membres de la Société royale de philatélie du Canada ou, s'ils sont des non-résidents du Canada, qui sont soit membre de la SRPC, soit de l'association philatélique nationale de leur pays de résidence.

Les demandes de participation doivent également satisfaire aux conditions d'inscription contenues dans le présent prospectus.

L'ensemble de la collection exposée doit être la propriété de bonne foi de l'exposant. Si cette dernière a été achetée en bloc, elle doit être détenue depuis au moins deux ans, avoir été révisée en profondeur, et avoir été préparée par l'exposant. La soumission d'une inscription est considérée comme une déclaration implicite de l'exposant à cet effet.

2. Informations sur les classes des collections

Classe nationale adulte

Les Classes / Divisions Nationales ADULTES sont destinées aux collections qui remplissent l'un des critères suivants :

- (a) La collection a reçu au moins une médaille d'argent lors d'une précédente exposition régionale ou locale, ou
- (b) La collection est considérée par le comité d'exposition comme étant suffisamment avancée pour être inscrite dans cette classe/division, ou
- (c) La collection, bien que nouvelle, est présentée par un collectionneur ayant fait ses preuves lors d'expositions nationales précédentes.

Classe jeunesse

La classe jeunesse est destinée aux exposants qui n'ont pas encore atteint leur vingt-deuxième (22e) anniversaire au 1er janvier 2023. L'âge et la date de naissance de chaque exposant doivent être indiqués sur le formulaire d'inscription officiel, car un groupe d'âge sera établi, et le jugement se fera en conséquence. Pour qu'une collection soit jugée selon les normes nationales, elle doit avoir obtenu au moins une médaille de bronze-argenté lors d'une exposition régionale ou locale antérieure.

Généralités: Un exposant peut inscrire plus d'une collection, y compris dans une même classe. Si le nombre de collections dépasse la capacité de l'exposition, le comité de l'exposition fera une sélection finale des collections acceptées à partir des formulaires d'inscription qu'il aura reçus et recherchera l'équilibre et l'équité dans son processus de sélection.

General Class / Classe générale

- a. Traditional philately / Philatélie traditionnelle
- b. Postal History / Histoire postale
- c. Aerophilately / Aérophilatélie
- d. Astrophilately / Astrophilatélie
- e. Postal Stationery / Entiers postaux
- f. First Day Covers / Plis Premier Jour
- g. Revenues / Fiscaux
- h. Advertising, Patriotic & Event Covers / Plis patriotiques et Courriers événementiels
- i. Maximaphily / Maximaphilie
- j. Display / Expression libre.
- k. Cinderella / Paraphilatélie
- l. Thematic / Thématique
- m. Picture Postcards / Cartes postales illustrées
- n. Topical / De sujet
- o. Experimental / Expérimentale
- p. Court of Honour, Non-competitive Classes / Cour d'honneur
- q. One Frame Class / Classe « Un cadre »
- r. Youth Class / Classe Jeunesse

3. Inscription

Chaque collection doit être inscrite dans sa classe / division et sa section appropriées sur un formulaire d'inscription officiel. Le jury se réserve le droit de reclasser toute collection.

Les soumissions électroniques sont fortement encouragées. Sinon, six copies de la page de titre et 6 copies de la page de synopsis et une page de plan (le cas échéant) doivent être envoyées avec chaque formulaire d'inscription officiel dûment rempli. (Ces pages peuvent être modifiées ultérieurement si vous le souhaitez.)

Aucune exposition ne sera acceptée à moins que les frais d'inscription n'aient été payés en totalité au moment de la soumission du formulaire d'inscription. (Voir la section 5.)

Veillez libeller vos chèques à l'ordre de **CANPEX**

Les formulaires d'inscriptions doivent nous parvenir au plus tard le 10 septembre 2023.

L'accusé de réception du formulaire d'inscription officiel ne constitue pas une acceptation de la collection. L'exposant sera informé de l'acceptation de sa (ses) collection(s).

Le Comité de l'Exposition se réserve le droit de refuser toute collection, en tout ou en partie, sans donner de motif à ce refus.

Lorsqu'une collection est refusée ou réduite dans son nombre de cadres par le comité d'exposition, les frais d'inscription (correspondants) seront remboursés.

Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué si une collection acceptée n'est pas délivrée avant 9h00 le 14 octobre 2023.

4. Présentation des collections

Les collections seront présentées dans des cadres contenant seize (16) pages ; en quatre rangées de quatre pages (4x4). Chaque page ne doit pas dépasser 23 x 29 cm (9 x 11,5 pouces).

Les collections avec des pages plus grandes et / ou d'un nombre impair peuvent être acceptées, mais devront faire l'objet d'une autorisation spéciale préalable du comité de l'exposition.

Toutes les collections doivent être montées sur des pages blanches ou de couleur claire.

Les pages doivent être placées dans des protège-feuilles transparents, fermés sur trois côtés et numérotés au verso dans un ordre séquentiel pour faciliter le montage correct de la collection par l'exposant ou par le comité d'exposition.

Les collections ne respectant pas ce qui précède ne pourront être exposées ou jugées.

Le nom de l'exposant ne doit pas figurer au recto des pages, sauf sur les lettres exposées qui lui sont adressées.

Les contrefaçons doivent être ainsi identifiées dans le texte. Le non-respect de cette consigne peut entraîner la disqualification de la collection.

Chaque collection nationale acceptée pour l'exposition (autre que la classe Un cadre) se verra attribuer au moins deux (2) cadres et pas plus de dix (10) cadres.

Le comité d'exposition se réserve le droit de réduire le nombre de cadres attribués par collection afin d'accueillir un nombre maximum de collections qualifiées au sein de l'exposition ; également de placer les collections à son gré.

Les collections de la classe jeunesse seront présentées dans le même type de cadres que les collections nationales. Chaque collection jeunesse acceptée se verra attribuer au moins un (1) et généralement pas plus de cinq (5) cadres. Toutes les autres règles seront identiques à celles de l'Exposition Nationale.

5. Frais d'inscription

Classe adulte nationale : (2 cadres et plus) \$30 (Canadiens) par cadre

Classe adulte nationale Un-cadre: \$40 (Canadiens) par collection

Classe jeunesse : \$0 (Canadiens) par cadre (commandite de John Sheffield Philatelist Ltd.)

6. Livraison des collections par la poste:

Les collections doivent être envoyée en **port-payé** à:

Responsable des collections
Royal * 2023 * Royale
Boîte postale 81 Station Lambeth
London, ON
N6P 1P9 Canada

Les collections envoyées par la poste doivent être reçues par le comité de l'exposition au plus tôt le 1er septembre 2023 et au plus tard le 10 octobre, à moins que l'exposant ne prévoie d'apporter sa ou ses collection(s) au salon.

En cas de remise en main propre, veuillez le mentionner sur le formulaire d'inscription.

Les collections livrées en mains propres doivent être reçues sur le site du congrès entre 14h00 et 21h00 le jeudi 12 octobre 2023 ou entre 7h00 et 9h00 le 13 octobre 2023. Les exposants pourront prendre d'autres dispositions pour la livraison avec les responsables des collections, mais ces arrangements devront être conclus avant le 10 octobre 2023. Toute collection reçue après l'heure limite de 9h00 le vendredi 13 octobre 2023 pourra ne pas être installée dans les cadres ou pourra être jugée dans la classe non-compétitive

7. Retour des collections

L'exposition se terminera à 16h00 le dimanche 15 octobre 2023. Pour des raisons de sécurité, aucune collection ou partie de collection ne pourra être démontée avant la clôture de l'exposition et tant que tous les visiteurs n'auront pas quitté l'espace d'exposition. Tout démontage des collections sera effectué par ou sous la supervision directe du personnel de l'exposition. (Prière de planifier vos déplacements et réservations en conséquence.)

Les exposants ou leurs agents peuvent être invités à présenter une preuve d'identité valide pour obtenir leur collection auprès du comité d'exposition au London Convention Centre après la clôture de l'exposition. Les collections non réclamées en personne seront retournées aux frais du propriétaire dès que possible après la clôture de l'exposition de la manière indiquée par le propriétaire. Le prépaiement doit être joint. Des frais supplémentaires de 5,00 \$ canadiens doivent être inclus pour l'emballage et la manutention.

Veillez prévoir suffisamment de temps pour le traitement avant de faire des demandes en ce sens.

8. Assurance & Sécurité

Les propriétaires sont avisés que dans leur propre intérêt, ils doivent prendre des dispositions pour assurer leur(s) collection(s). Les collections seront reçues, conservées, exposées et retournées aux risques et périls du propriétaire. Le comité de l'exposition veillera à ce qu'une sécurité raisonnable soit fournie pour protéger les collections exposées, mais ne sera pas tenu responsable de toute perte ou dommage.

9. Responsabilité

Bien que toutes les collections qui nous seront confiées seront traitées avec soin et précaution, ni la Société royale de philatélie du Canada, ni Canpex, ni le Middlesex Stamp Club, ni les membres du comité d'exposition et/ou les assistants bénévoles ou employés ne seront tenus responsables en cas de perte d'une collection ou dommages, de quelque nature et pour quelle que raison que ce soit.

10. Jugement

Le jury, composé d'au moins cinq (5) juges accrédités de la SRPC, sera sélectionné par le coordonnateur des juges de la SRPC, en consultation avec le président des collections. Le Jury prendra des décisions, délibérera et se consultera conformément au Règlement de la SRPC. Le jugement se fera selon les critères en vigueur du Manuel de jugement philatélique de l'APS.

Les collections seront jugées selon les normes nationales. Tous les prix seront accordés en fonction des mérites jugés des collections, sans égard à la classe, à la division ou à la section.

Les décisions prises par le Jury sont définitives et sans appel.

11. Récompenses

Des médailles nationales SRPC seront décernées dans toutes les classes : Grand Or, Or, Grand Vermeil, Vermeil, Grand Argent, Argent, Bronze-Argenté et Bronze.

Aucune médaille / ruban ne sera décerné si, de l'avis des juges, la collection ne le mérite pas, mais un certificat de participation pourra être remis.

Des prix spéciaux ou autres récompenses d'autres sociétés, y compris de l'APS, ATA, BNAPS et PHSC, pourront être décernées à la discrétion du jury.

12. Autorité décisionnelle

Toutes les questions pouvant survenir concernant le Salon et qui ne sont pas prévues par le Règlement du Prospectus (autres que les décisions du Jury) seront tranchées par le Comité du Salon à sa seule et absolue discrétion.